AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIVISION DE MARSEILLE

Marseille, le 05 juin 2015

N/Réf. : CODEP-MRS-2015-021739

Monsieur le directeur
AREVA NC
Site de Malvési
BP 222
11102 Narbonne Cedex

Objet : Contrôle des installations nucléaires de base.
Inspection n° INSSN-MRS-2015-0595 du19 mai 2015 de l'INB ECRIN
Thème « Inspection générale »

Monsieur le directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue aux articles L. 596-1 à L. 596-13 du code de l'environnement, une inspection de l'INB ECRIN a eu lieu le 19 mai 2015 sur le thème « inspection générale ».

Faisant suite aux constatations des inspecteurs de l'ASN formulées à cette occasion, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection de l'INB ECRIN du 19 mai 2015 portait sur le thème « inspection générale ».

Les inspecteurs se sont ainsi intéressés à l'actualité de l'installation et au suivi de la surveillance mise en place. Ils ont effectué une visite des lagunes de l'INB et des dispositifs de pompage des eaux souterraines.

Au vu de cet examen non exhaustif, l'ASN considère satisfaisante l'exploitation de cette INB au regard des enjeux actuels et restera attentive à la mise en place et à l'application du futur référentiel de l'installation.

A. Demandes d'actions correctives

Cette inspection n'a pas donné lieu à demande d'actions correctives.

www.asn.fr
67-69, avenue du Prado • 13286 Marseille cedex 6
Téléphone 04 91 83 63 02 • Fax 04 91 83 64 10

B. Compléments d'information

Cette inspection n'a pas donné lieu à demande de compléments d'information.

C. Observations

Cette inspection n'a pas donné lieu à observations.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef de la division de Marseille de
l'Autorité de sûreté nucléaire

Signé par

Laurent DEPROIT